



Municipalité de Trois-Rives

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-006, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 13 janvier 2025 :

Règlement numéro 2024-006, concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 2019-03.

Ce règlement est modifié pour ajouter des dispositions rendues obligatoires par la loi et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont remplies.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 13 janvier 2025.

Mélanie Doucet

Directrice générale par intérim et
greffière-trésorière adjointe